



VOS DÉMARCHES DE PRESTATIONS MATERNITÉ EN TOUTE SIMPLICITÉ

Femmes conjointes collaboratrices





L'ASSURANCE MALADIE VOUS ACCOMPAGNE

**dans vos démarches administratives
pour vos prestations maternité**

Madame,

Vous attendez un ou plusieurs enfants dans le cadre
d'une grossesse ou d'une adoption.

**Vous êtes conjointe collaboratrice d'un chef d'entreprise,
artisanale, commerciale ou libérale.**

À ce titre, vous pouvez prétendre, sous certaines conditions,
au bénéfice de deux types de prestations de l'assurance maternité :



Une allocation forfaitaire de repos maternel.

Une indemnité de remplacement.

L'Assurance Maladie a le plaisir de vous adresser ce carnet :
il vous permettra de connaître vos droits relatifs à ces prestations maternité
et de formuler les demandes vous permettant de les percevoir.

**Vous pouvez estimer le montant de vos indemnités journalières
grâce au simulateur en ligne sur ameli.fr :**
<https://www.ameli.fr/assure/simulateur-maternite-paternite>

SOMMAIRE

En fonction de la situation, ces imprimés sont à compléter, à détacher et à retourner à votre caisse d'assurance maladie.

Le congé maternité P 05
Le congé d'adoption P 31
Le congé d'accueil et de paternité P 43

Imprimé n° 1	Congé maternité.....	P. 09
Imprimé n° 2	Rectification du congé maternité	P. 13
Imprimé n° 3	Congé pour état pathologique..... <i>Grossesse ou accouchement</i>	P. 15
Imprimé n° 4	Report d'une partie du congé maternité..... <i>Hospitalisation de l'enfant</i>	P. 19
Imprimé n° 5	Congé maternité	P. 23
	<i>Naissance prématurée</i>	
Imprimé n° 6	Rectification du congé maternité	P. 25
	<i>Naissance prématurée</i>	
Imprimé n° 7	Report du congé prénatal.....	P. 27
	<i>Report prénatal / postnatal</i>	
Imprimé n° 8	Rectification du report du congé prénatal.....	P. 29
	<i>Report prénatal / postnatal</i>	
Imprimé n° 9	Allocation forfaitaire de repos maternel.....	P. 33
	<i>Adoption</i>	
Imprimé n° 10	Indemnité de remplacement.....	P. 35
	<i>Adoption</i>	
Imprimé n° 10 bis	Partage du congé d'adoption	P. 37
Imprimé n° 11	Rectification du congé d'adoption	P. 39
Imprimé n° 11 bis	Rectification du partage du congé d'adoption.....	P. 41
Imprimé n° 12	Congé paternité chef d'entreprise	P. 45
Imprimé n° 13	Rectification du congé paternité chef d'entreprise.....	P. 47
Imprimé n° 14	Congé paternité conjoint collaborateur.....	P. 49
Imprimé n° 15	Rectification du congé paternité conjoint collaborateur	P. 53
Imprimé n° 16	Congé paternité et d'accueil de l'enfant- Chef d'entreprise	P. 57
	<i>Hospitalisation de l'enfant</i>	
Imprimé n° 17	Congé paternité et d'accueil de l'enfant-Conjoint collaborateur.....	P. 59
	<i>Hospitalisation de l'enfant</i>	

CONDITIONS D'AFFILIATION



Pour bénéficier des prestations d'assurance maternité (congé de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant), votre conjoint-e chef d'entreprise doit justifier de dix mois d'affiliation au titre d'une activité indépendante à la date présumée de l'accouchement ou à la date de l'adoption.

Si votre conjoint-e chef d'entreprise exerçait précédemment une autre activité professionnelle ou était indemnisé(e) au titre du chômage, ces périodes peuvent être prises en compte sous réserve qu'il n'y ait pas eu d'interruption entre ces affiliations.

LES PRESTATIONS VERSÉES

pendant votre congé maternité



Conjointes collaboratrices, vous pouvez bénéficier de deux types de prestations maternité : l'allocation forfaitaire de repos maternel et l'indemnité de remplacement. Pour bénéficier de ces prestations, vous devez cesser toute activité pendant 8 semaines minimum, dont 6 semaines après l'accouchement. Si le revenu professionnel moyen des 3 dernières années de votre conjoint-e chef d'entreprise, est inférieur à 10 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, vous percevrez 10% de l'indemnité de remplacement.

Vous pouvez estimer le montant de vos indemnités journalières grâce au simulateur en ligne sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) :
<https://www.ameli.fr/assure/simulateur-maternite-paternite>



L'ALLOCATION FORFAITAIRE DE REPOS MATERNEL



Lorsque vous cessez votre activité pendant un minimum de 8 semaines (dont 6 semaines après votre accouchement), une allocation de repos maternel vous est versée.

Cette allocation est versée pour moitié au début du congé de maternité et pour moitié à la fin des 8 premières semaines de votre congé.

L'INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT



En plus de l'allocation forfaitaire de repos maternel, vous pouvez bénéficier de l'indemnité de remplacement si le chef d'entreprise emploie une personne salariée pour réaliser votre activité. Le montant de l'indemnité de remplacement est égal au coût réel du remplacement dans la limite d'un plafond journalier. Pour vous, comme pour votre bébé, le congé maternité est important.

En cas d'état pathologique, votre congé peut être prolongé, sur prescription médicale, d'une période de 30 jours maximum.

Trois situations sont possibles :

- vous bénéficiez d'une ou deux périodes de 15 jours sur la période prénatale (avant accouchement) ;
- vous bénéficiez d'une période de 15 jours sur la période prénatale et d'une période de 15 jours sur la période postnatale (après accouchement) ;
- vous bénéficiez d'une période de 15 jours sur la période postnatale uniquement.



Imprimé n° 1
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

CAS PARTICULIERS



- En cas de naissance prématurée avant le début de votre congé prénatal, votre congé de maternité débute à la date de votre accouchement et pour la durée initialement prévue dans la limite de la durée légale;
- En cas de naissance prématurée de plus de 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement entraînant l'hospitalisation de l'enfant, la durée de votre congé de maternité est allongée du nombre de jours entre la date réelle de votre accouchement et la date de début de votre congé maternité initialement prévue.

Imprimés 5 à 6

(à adresser à votre caisse d'assurance maladie)

Vous devrez renseigner la durée totale de votre congé maternité pour bénéficier de l'indemnité de remplacement et des allocations forfaitaires de repos maternel.

- En cas d'hospitalisation de votre nouveau-né pendant plus de 6 semaines, vous pouvez reprendre votre activité et reporter la fin de votre congé maternité à la sortie d'hospitalisation de votre enfant.

Imprimé 4

(à adresser à votre caisse d'assurance maladie)

- Si vous souhaitez prolonger votre activité sur la période prénatale, vous pouvez reporter une partie de votre congé prénatal dans la limite de 3 semaines, sur votre congé postnatal afin d'en allonger sa durée.

Imprimés 7 à 8

(à adresser à votre caisse d'assurance maladie)

Vous devrez renseigner la durée totale de votre congé maternité pour bénéficier de l'indemnité de remplacement et des allocations forfaitaires de repos maternel.

DEMANDE DE CONGÉ MATERNITÉ

Allocation forfaitaire de repos maternel et indemnité de remplacement



Quand devez-vous l'utiliser ?

Dès que vous avez effectué votre déclaration de grossesse ou au plus tard au début du congé. Vous pouvez bénéficier, selon le rang de votre enfant ou le nombre d'enfants à naître, de plusieurs semaines de congé au-delà des huit premières obligatoires (vous devez interrompre votre activité pendant minimum 8 semaines dont 6 après votre accouchement).



Comment l'utiliser ?

Faites remplir par le professionnel de santé l'attestation médicale constatant le début de votre congé maternité, puis adressez-la à votre caisse d'assurance maladie avec les attestations sur l'honneur complétées, photocopie des bulletins de salaires ou état de frais délivré par l'entreprise de travail temporaire.

Pour bénéficier de vos indemnités, veillez à bien renseigner la durée totale de votre congé maternité.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

DEMANDE DE CONGÉ MATERNITÉ

ALLOCATION FORFAITAIRE DE REPOS MATERNEL ET INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé maternité, reportez-vous à l'imprimé n° 1 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité.

ATTESTATION MÉDICALE

Je soussigné(e) (Nom/prénom médecin ou sage-femme)

atteste que :

Nom/prénom de l'assurée

Numéro de Sécurité sociale

doit cesser son activité du au

Date, signature et cachet

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, avoir été remplacée du au

Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

À ce titre, ma conjointe demande à bénéficier de l'indemnité de remplacement

du au

période au cours de laquelle elle a été remplacée.

Date, signature

DEMANDE DE CONGÉ MATERNITÉ

ALLOCATION FORFAITAIRE DE REPOS MATERNEL ET INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT

Vous trouverez ci-dessous les tableaux récapitulant les durées légales du congé maternité.

Congé maternité global

Nombre d'enfants nés ou à charge	Naissance simple portant à 1 ou 2 enfants à charge	Naissance simple portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge	Naissance multiple (jumeaux)	Naissance multiple (triplés et plus)
Durée minimale du congé global	8 semaines	8 semaines	8 semaines	8 semaines
Durée maximale du congé global	16 semaines	26 semaines	34 semaines	46 semaines

Répartition prénatal / postnatal

Nombre d'enfants nés ou à charge	Naissance simple portant à 1 ou 2 enfants à charge	Naissance simple portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge	Naissance multiple (jumeaux)	Naissance multiple (triplés et plus)
Durée minimale du congé prénatal	2 semaines	2 semaines	2 semaines	2 semaines
Durée maximale du congé prénatal	6 semaines	8 semaines	12 semaines	24 semaines
Durée maximale du congé postnatal	10 semaines	18 semaines	22 semaines	22 semaines





Imprimé n° 2
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE DE RECTIFICATION DU CONGÉ MATERNITÉ

Allocation forfaitaire de repos maternel
et indemnité de remplacement



Quand devez-vous l'utiliser ?

Vous avez déjà rempli une demande de période de congé maternité (imprimé n° 1). Vous pouvez utiliser cet imprimé rectificatif pour modifier la date de début ou de fin de votre congé maternité.



Comment l'utiliser ?

Vous pouvez bénéficier, selon le rang de votre enfant ou le nombre d'enfants à naître, de plusieurs semaines de congé au-delà des huit premières obligatoires. Faites remplir par le professionnel de santé l'attestation médicale rectifiant le début de votre congé maternité, puis adressez-la à votre caisse d'assurance maladie avec les attestations sur l'honneur rectificatives complétées, et la photocopie des bulletins de salaires ou de l'état de frais délivré par l'entreprise de travail temporaire.

Pour bénéficier de vos indemnités, veillez à bien renseigner la durée totale de votre congé maternité.

Si vous souhaitez modifier une seconde fois votre choix, veuillez télécharger ce feuillet de demande de rectification sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr), rubrique : Remboursements > Indemnités journalières > Congé maternité

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

DEMANDE DE RECTIFICATION DU CONGÉ MATERNITÉ

ALLOCATION FORFAITAIRE DE REPOS MATERNEL ET INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé maternité, reportez-vous à l'imprimé n° 1 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité.

ATTESTATION MÉDICALE rectificative

Je soussigné(e) (Nom/prénom médecin ou sage-femme).....

atteste que :

Nom/prénom de l'assurée

Numéro de Sécurité sociale.....

doit cesser son activité du au

(indiquez la durée totale du congé, rectification comprise)

Date, signature et cachet

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, avoir été remplacée du au.....

(indiquez la durée totale du congé, rectification comprise)

Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

À ce titre, ma conjointe demande à bénéficier de l'indemnité de remplacement

du au

période au cours de laquelle elle a été remplacée.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.



Imprimé n° 3
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

CONGÉ POUR ÉTAT PATHOLOGIQUE

résultant de la grossesse ou de l'accouchement



Quand devez-vous l'utiliser ?

Dès la déclaration de votre grossesse ou après votre accouchement, en cas de constatation médicale de votre état pathologique.



Comment l'utiliser ?

Faites remplir par le professionnel de santé l'attestation médicale et remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie avec la photocopie des bulletins de salaires ou de l'état de frais délivré par l'entreprise de travail temporaire.

En cas d'état pathologique, votre congé peut être prolongé sur prescription médicale d'une période de 30 jours maximum.

Trois situations sont possibles :

- vous bénéficiez d'une ou deux périodes de 15 jours sur la période prénatale (avant accouchement) ;
- vous bénéficiez d'une période de 15 jours sur la période prénatale et d'une période de 15 jours sur la période postnatale (après accouchement) ;
- vous bénéficiez d'une période de 15 jours sur la période postnatale uniquement.

Si votre médecin vous prescrit 30 jours d'arrêt pour état pathologique avant votre accouchement, vous ne pourrez pas bénéficier de jours d'arrêt pour état pathologique après votre accouchement.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

CONGÉ POUR ÉTAT PATHOLOGIQUE**RÉSULTANT DE LA GROSSESSE OU DE L'ACCOUCHEMENT**

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé pour état pathologique, reportez-vous à l'imprimé n° 3 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité en cas d'état pathologique.

ATTESTATION MÉDICALE

Je soussigné(e) (Nom/prénom médecin)
 atteste que (Nom/prénom de l'assurée)
 Numéro de Sécurité sociale
 nécessite, en raison d'un état pathologique constaté, un arrêt de travail de 15 jours
 du au

Date, signature et cachet

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)
 Numéro de Sécurité sociale
 en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)
 - au registre du commerce et des sociétés - au repertoire des métiers
 atteste sur l'honneur avoir été remplacée en raison de mon état pathologique pendant 15 jours,
 du au
 Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
 je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))
 numéro de Sécurité sociale
 atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)
 m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour
 l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime
 obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

**CONGÉ POUR ÉTAT PATHOLOGIQUE****RÉSULTANT DE LA GROSSESSE OU DE L'ACCOUCHEMENT**

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé pour état pathologique, reportez-vous à l'imprimé n° 3 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité en cas d'état pathologique.

ATTESTATION MÉDICALE

Je soussigné(e) (Nom/prénom médecin)
 atteste que (Nom/prénom de l'assurée)
 Numéro de Sécurité sociale
 nécessite, en raison d'un état pathologique constaté, un arrêt de travail de 15 jours
 du au

Date, signature et cachet

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)
 Numéro de Sécurité sociale
 en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)
 - au registre du commerce et des sociétés - au repertoire des métiers
 atteste sur l'honneur avoir été remplacée en raison de mon état pathologique pendant 15 jours,
 du au
 Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
 je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))
 numéro de Sécurité sociale
 atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)
 m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour
 l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime
 obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature



CONGÉ POUR ÉTAT PATHOLOGIQUE

RÉSULTANT DE LA GROSSESSE OU DE L'ACCOUCHEMENT

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des durées légales du congé maternité en cas d'état pathologique.

	En prénatal [avant accouchement]	En postnatal [après accouchement]
Cas 1	15 jours	0
Cas 2	15 jours + 15 jours	0
Cas 3	30 jours consécutifs (revient à 15 jours + 15 jours)	0
Cas 4	0	15 jours
Cas 5	15 jours	15 jours

Imprimé n° 4
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

REPORT D'UNE PARTIE DE MON CONGÉ MATERNITÉ

suite à l'hospitalisation de mon enfant



Quand devez-vous l'utiliser ?

Vous avez déjà rempli un feuillet de demande de congé maternité. Vous pouvez reprendre votre activité durant la période d'hospitalisation de votre enfant s'il est hospitalisé à la naissance pendant plus de six semaines.

Si vous bénéficiez de la période supplémentaire de congé maternité, cette possibilité de reprendre votre travail ne peut débuter qu'à la fin de cette période.



Comment l'utiliser ?

Remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie avec le bulletin d'hospitalisation de votre enfant.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

REPORT D'UNE PARTIE DU CONGÉ MATERNITÉ

HOSPITALISATION DE L'ENFANT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de reprise d'activité pendant l'hospitalisation de mon enfant

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

déclare sur l'honneur reprendre mon activité professionnelle

du au

en raison de l'hospitalisation de mon nouveau-né.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de cesser mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

**REPORT D'UNE PARTIE DU CONGÉ MATERNITÉ**

HOSPITALISATION DE L'ENFANT

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé maternité, reportez-vous à l'imprimé n° 1 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité.**ATTESTATION SUR L'HONNEUR de cessation d'activité après la sortie d'hospitalisation de mon enfant**

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle

du au

en raison de l'hospitalisation de mon nouveau-né.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature





Imprimé n° 5
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE DE CONGÉ MATERNITÉ

lié à une naissance prématurée

Allocation forfaitaire de repos maternel
et indemnité de remplacement



Quand devez-vous l'utiliser ?

Lors de la naissance prématurée de votre enfant. En effet, si votre enfant est né avant le début de votre congé maternité (6 semaines minimum) initialement prévu, vous devez en informer votre caisse d'assurance maladie afin que votre congé maternité débute dès la naissance de votre enfant.



Comment l'utiliser ?

Remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie avec l'acte de naissance de votre enfant, la photocopie des bulletins de salaires ou de l'état de frais délivré par l'entreprise de travail temporaire. Renseignez la durée totale de votre congé maternité pour bénéficier de vos prestations.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

CONGÉ MATERNITÉ

LIÉ À UNE NAISSANCE PRÉMATURÉE

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé maternité, reportez-vous à l'imprimé n° 1 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, avoir été remplacée du au

Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,

je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour

l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime

obligatoire d'assurance maladie et maternité.

À ce titre, ma conjointe demande à bénéficier de l'indemnité de remplacement

du au

période au cours de laquelle elle a été remplacée.

Date, signature



Imprimé n° 6
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie



RECTIFICATION DU CONGÉ MATERNITÉ

lié à une naissance prématurée



Quand devez-vous l'utiliser ?

Votre enfant est né avant la date prévue et vous souhaitez modifier votre demande initiale de congé maternité lié à une naissance prématurée (imprimé n° 5).



Comment l'utiliser ?

Remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les, avec l'acte de naissance de votre enfant, à votre caisse d'assurance maladie avec la photocopie des bulletins de salaires ou de l'état de frais délivré par l'entreprise de travail temporaire.

RECTIFICATION DU CONGÉ MATERNITÉ

LIÉ À UNE NAISSANCE PRÉMATURÉE

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé maternité, reportez-vous à l'imprimé n° 1 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, avoir été remplacée du au

(Indiquez la durée totale du congé, rectification comprise)

Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

À ce titre, ma conjointe demande à bénéficier de l'indemnité de remplacement

du au

(Indiquez la durée totale du congé, rectification comprise)

période au cours de laquelle elle a été remplacée.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.

Imprimé n° 7
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE DE REPORT DU CONGÉ PRÉNATAL

Allocation forfaitaire de repos maternel
et indemnité de remplacement



Quand devez-vous l'utiliser ?

Lorsque votre grossesse se déroule sans état pathologique et que vous souhaitez continuer à travailler, vous pouvez reporter une partie de votre congé prénatal sur votre congé postnatal, dans la limite de 3 semaines, en une ou plusieurs fois, sur présentation :

- d'une demande écrite de l'assurée ;
- d'un certificat du médecin ou de la sage-femme attestant que votre état de santé vous permet de prolonger votre activité professionnelle avant la naissance de votre enfant.

Important : si un arrêt de travail intervient pendant la période reportée, vous devrez cesser votre activité et serez alors indemnisée au titre du congé légal de maternité.



Comment l'utiliser ?

Faites remplir par le professionnel de santé l'attestation médicale et remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

REPORT DU CONGÉ PRÉNATAL

REPORT PRÉNATAL / POSTNATAL

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé maternité, reportez-vous à l'imprimé n° 1 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité.

ATTESTATION MÉDICALE

Je soussigné(e) (Nom/prénom médecin ou sage-femme)

atteste que :

Nom/prénom de l'assurée

Numéro de Sécurité sociale

doit cesser son activité du au

(Indiquez la durée totale du congé, report compris)

Date, signature et cachet

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, avoir été remplacée du au

(Indiquez la durée totale du congé, report compris)

Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.



Imprimé n° 8
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie



DEMANDE DE RECTIFICATION DU REPORT du congé prénatal/postnatal



Quand devez-vous l'utiliser ?

Vous avez demandé à reporter une partie de votre congé prénatal sur votre congé postnatal, et souhaitez rectifier ce report.



Comment l'utiliser ?

Faites remplir par le professionnel de santé l'attestation médicale et remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

DEMANDE DE RECTIFICATION DU REPORT DU CONGÉ PRÉNATAL SUR POSTNATAL

Pour vous aider à compléter les dates de votre congé maternité, reportez-vous à l'imprimé n° 1 bis, comprenant le tableau des durées légales du congé maternité.

ATTESTATION MÉDICALE rectificative

Je soussigné(e) (Nom/prénom médecin ou sage-femme)

atteste que :

Nom/prénom de l'assurée

Numéro de Sécurité sociale

doit cesser son activité du au

(Indiquez la durée totale du congé, rectification comprise)

Date, signature et cachet

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, avoir été remplacée du au

(Indiquez la durée totale du congé, rectification comprise)

Au cas où, au cours de mon congé maternité, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.



LE CONGÉ D'ADOPTION



En cas d'adoption, vous percevez une allocation forfaitaire de repos maternel, versée à la date de l'arrivée de l'enfant. Elle est égale à la moitié de l'allocation attribuée aux femmes qui accouchent.

Vous percevez également des indemnités de remplacement pendant la durée de votre cessation d'activité.

La durée d'indemnisation maximale pour une adoption simple est de 84 jours, soit 12 semaines.

Lorsque vous adoptez en couple, les deux parents adoptants peuvent prétendre au congé d'adoption. Celui-ci est alors réparti entre eux et la durée d'indemnisation est augmentée comme suit :

- 11 jours supplémentaires en cas d'adoption unique ;
- 18 jours supplémentaires en cas d'adoptions multiples.

Si le second parent adoptant est chef d'entreprise, il perçoit une indemnité journalière forfaitaire d'interruption d'activité.

Si le second parent adoptant est conjoint collaborateur, il reçoit une indemnité de remplacement.



Imprimé n° 9
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE D'ALLOCATION FORFAITAIRE de repos maternel (adoption)



Quand devez-vous l'utiliser ?

À l'arrivée du ou des enfants au foyer.



Comment l'utiliser ?

Remplissez la demande d'allocation forfaitaire de repos maternel, l'attestation sur l'honneur et joignez l'attestation d'adoption (remise par le service d'aide sociale à l'enfance ou l'organisme autorisé pour l'adoption), puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

ALLOCATION FORFAITAIRE DE REPOS MATERNEL

ADOPTION

Demande d'allocation forfaitaire de repos maternel

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

demande à bénéficier de l'allocation forfaitaire de repos maternel à l'occasion de l'arrivée de mon enfant à mon foyer.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

À ce titre, ma conjointe demande à bénéficier de l'allocation forfaitaire de repos maternel.

Date, signature



Imprimé n° 10
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie



DEMANDE D'INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT

Adoption



Quand devez-vous l'utiliser ?

À l'arrivée du ou des enfants au foyer.



Comment l'utiliser ?

Remplissez les attestations sur l'honneur puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie avec l'attestation d'adoption (remise par le service d'aide sociale à l'enfance ou l'organisme autorisé pour l'adoption).

INDEMNITÉ REMPLACEMENT**ADOPTION**

Pour vous aider à compléter les dates, reportez-vous au tableau des durées légales en bas de page.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, être remplacée du au.....

Au cas où je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

À ce titre, ma conjointe demande à bénéficier de l'indemnité de remplacement

du..... au

période au cours de laquelle elle a été remplacée.

Date, signature

Durées légales du congé d'adoption

Nombre d'enfants adoptés	Durée maximale à compter de la date d'arrivée de l'enfant
Adoption simple	12 semaines
Adoption multiple de 2 enfants	25 semaines
Adoption multiple de 3 enfants ou plus	34 semaines

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.

**PARTAGE DU CONGÉ D'ADOPTION****INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT**

Pour vous aider, reportez-vous à l'imprimé n°10 qui comprend le tableau des durées légales du congé d'adoption.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (premier adoptant)

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, être remplacée du au.....

Pour rappel, en cas de partage, votre congé est augmenté de 11 ou 18 jours selon le nombre d'enfants adoptés.

Au cas où je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (second adoptant)

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur cesser mon activité du au.....

Pour rappel, en cas de partage, votre congé est augmenté de 11 ou 18 jours selon le nombre d'enfants adoptés.

Au cas où, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.





Imprimé n° 11
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE DE RECTIFICATION DU CONGÉ D'ADOPTION

Indemnité de remplacement



Quand devez-vous l'utiliser ?

Vous avez déjà rempli une demande de congé d'adoption (imprimé n° 10 ou n° 10 bis).

Vous pouvez utiliser ce feuillet rectificatif pour modifier votre date de début ou de fin de congé d'adoption.



Comment l'utiliser ?

Remplissez les attestations sur l'honneur puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie avec l'attestation d'adoption (remise par le service d'aide sociale à l'enfance ou l'organisme autorisé pour l'adoption).

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

RECTIFICATION DU CONGÉ D'ADOPTION

INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative de la conjointe collaboratrice

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, être remplacée du au.....

(Indiquez la durée globale du congé, rectification comprise.)

Au cas où, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

Vous trouverez ci-dessous le tableau comprenant les durées légales du congé d'adoption.

Nombre d'enfants adoptés	Durée maximale à compter de la date d'arrivée de l'enfant
Adoption simple	12 semaines
Adoption multiple de 2 enfants	25 semaines
Adoption multiple de 3 enfants ou plus	34 semaines

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.

RECTIFICATION DU PARTAGE DU CONGÉ D'ADOPTION

INDEMNITÉ DE REMPLACEMENT

Pour vous aider, reportez-vous à l'imprimé n°11 qui comprend le tableau des durées légales du congé d'adoption.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative (premier adoptant)

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée)

Numéro de Sécurité sociale

en tant que conjointe collaboratrice mentionnée (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés

- au répertoire des métiers

atteste sur l'honneur, être remplacée du au.....

(Indiquez la durée globale du congé, rectification comprise)

Pour rappel, en cas de partage, votre congé est augmenté de 11 ou 18 jours selon le nombre d'enfants adoptés.

Au cas où je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative (second adoptant)

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

Numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur cesser mon activité du au.....

(Indiquez la durée globale du congé, rectification comprise)

Pour rappel, en cas de partage, votre congé est augmenté de 11 ou 18 jours selon le nombre d'enfants adoptés.

Au cas où je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du chef d'entreprise

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e))

numéro de Sécurité sociale

atteste sur l'honneur que ma conjointe (Nom/prénom de l'assurée)

m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunérée pour cela, son concours pour l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie pas à titre personnel, d'un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.



LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT



Le père de votre enfant et, le cas échéant, votre conjoint, partenaire PACS ou concubin, peuvent bénéficier d'un congé paternité et d'accueil de l'enfant.

Selon leur statut professionnel, ils peuvent percevoir une indemnité journalière forfaitaire (statut de chef d'entreprise) ou une indemnité de remplacement (statut de conjoint collaborateur).

Si le revenu professionnel moyen du chef d'entreprise des 3 dernières années est inférieur à 10 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, ils percevra 10 % des montants correspondant à ces prestations.

La grille des montants est consultable sur ameli.fr, rubrique : Remboursements > Indemnités journalières > Congé paternité

Le congé paternité et d'accueil de l'enfant doit débuter dans les 4 mois suivant la naissance. Sa durée est de :

- 11 jours consécutifs en cas de naissance unique ;
- 18 jours consécutifs en cas de naissances multiples.

En cas d'hospitalisation de l'enfant après la naissance, ce congé peut être complété d'un congé d'une durée maximale de 30 jours.



Imprimé n° 12
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE DE CONGÉ PATERNITÉ CHEF D'ENTREPRISE

11 jours consécutifs maximum
(18 jours en cas de naissances multiples)



Quand devez-vous l'utiliser ?

Dans les quatre mois qui suivent la naissance (ou l'arrivée au foyer de votre enfant).



Comment l'utiliser ?

Vous devez remplir l'attestation sur l'honneur, et joindre les justificatifs suivants à votre caisse d'assurance maladie :

- copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille mis à jour ou copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par le père ;
- ou copie de l'acte d'enfant né sans vie et un certificat médical d'accouchement d'un enfant né sans vie.

Si vous n'êtes pas le père, vous devez joindre également un extrait d'acte de mariage, ou une copie du PACS, ou un certificat de vie commune, ou une attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

CONGÉ PATERNITÉ CHEF D'ENTREPRISE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du père

Je soussigné (Nom/prénom du chef d'entreprise)

déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle

du au

en respectant les périodes réglementaires précitées, et demande à bénéficier de l'indemnité journalière forfaitaire d'interruption d'activité.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du conjoint, partenaire PACS ou concubin (si vous n'êtes pas le père)

Je soussigné (Nom/prénom du chef d'entreprise)

déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle

du au

en respectant les périodes réglementaires précitées, et demande à bénéficier de l'indemnité journalière forfaitaire d'interruption d'activité.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle, je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.



Imprimé n° 13 à adresser à votre caisse d'assurance maladie

DEMANDE DE RECTIFICATION DU CONGÉ PATERNITÉ CHEF D'ENTREPRISE

11 jours consécutifs maximum
(18 jours en cas de naissances multiples)



Quand devez-vous l'utiliser ?

Vous avez demandé à bénéficier du versement de l'indemnité d'interruption d'activité du père ou du second adoptant, et souhaitez modifier la période de versement.



Comment l'utiliser ?

Vous devez remplir l'attestation sur l'honneur et joindre les justificatifs suivants à votre caisse d'assurance maladie :

- copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille mis à jour ;
- ou copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par le père ;
- ou copie de l'acte d'enfant né sans vie et un certificat médical d'accouchement d'un enfant né sans vie.

Si vous n'êtes pas le père, vous devez joindre également un extrait d'acte de mariage, ou une copie du PACS, ou un certificat de vie commune, ou une attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

RECTIFICATION DU CONGÉ PATERNITÉ

CHEF D'ENTREPRISE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du père

Je soussigné (Nom/prénom du chef d'entreprise)

déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle
du au

(indiquez la durée globale du congé, rectification comprise)
en respectant les périodes réglementaires précitées, et demande à bénéficier de l'indemnité
journalière forfaitaire d'interruption d'activité.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du conjoint, partenaire PACS ou concubin (si vous n'êtes pas le père)

Je soussigné (Nom/prénom du chef d'entreprise)

déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle
du au

(indiquez la durée globale du congé, rectification comprise)
en respectant les périodes réglementaires précitées, et demande à bénéficier de l'indemnité
journalière forfaitaire d'interruption d'activité.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

L'auteur d'une fausse déclaration souscrite pour faire obtenir des allocations ou indemnités prévues par les articles D. 613-4-1 à D. 613-9 est passible des sanctions et pénalités prévues à l'article L. 114-17 du Code de la Sécurité sociale et d'une condamnation au titre de l'article 441-6 du Code pénal.

Imprimé n° 14
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE DE CONGÉ PATERNITÉ CONJOINT COLLABORATEUR

11 jours consécutifs (18 en cas de naissances multiples)



Quand devez-vous l'utiliser ?

Dans les quatre mois qui suivent la naissance (ou l'arrivée au foyer de votre enfant).



Comment l'utiliser ?

Vous devez remplir les attestations sur l'honneur et joindre les justificatifs suivants à votre caisse d'assurance maladie :

- extrait d'acte de mariage, ou copie du PACS ou certificat de vie commune ou de concubinage ou attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère de l'enfant ;
- copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille mis à jour ;
- double du bulletin de salaire de la personne qui vous a remplacé ou état de frais délivré par l'entreprise de travail temporaire ;
- copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par le père, ou copie de l'acte d'enfant né sans vie et un certificat médical d'accouchement d'un enfant né sans vie.

Si vous n'êtes pas le père, vous devez joindre également un extrait d'acte de mariage, ou une copie du PACS, ou un certificat de vie commune, ou une attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

CONGÉ PATERNITÉ CONJOINT COLLABORATEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du père

Je soussigné (Nom/prénom du conjoint collaborateur)
Numéro de Sécurité sociale

demande à bénéficier, en tant que conjoint collaborateur mentionné (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés
- au répertoire des métiers

de l'indemnité de remplacement pour la période

du au
au cours de laquelle je suis remplacé par du personnel salarié dans les travaux professionnels ou ménagers que j'effectue habituellement.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du conjoint, partenaire PACS ou concubin (si vous n'êtes pas le père)

Je soussigné (Nom/prénom du conjoint collaborateur)
Numéro de Sécurité sociale

demande à bénéficier, en tant que conjoint collaborateur mentionné (rayez la mention inutile)

- au registre du commerce et des sociétés
- au répertoire des métiers

de l'indemnité de remplacement pour la période

du au
au cours de laquelle je suis remplacé par du personnel salarié dans les travaux professionnels ou ménagers que j'effectue habituellement.

Date, signature



CONGÉ PATERNITÉ CONJOINT COLLABORATEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise pour le père

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée exerçant une profession libérale ou associée unique d'EURL)
.....
Numéro de Sécurité sociale

atteste que mon conjoint ou mon partenaire pacsé (nom/prénom)
m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunéré pour cela, son concours pour
l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie, pas à titre personnel, d'un régime
obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise pour le conjoint, partenaire PACS ou concubin (s'il n'est pas le père)

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e) exerçant une profession libérale ou associée unique d'EURL)
.....
Numéro de Sécurité sociale

atteste que mon conjoint ou mon partenaire pacsé (nom/prénom)
m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunéré pour cela, son concours pour
l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie, pas à titre personnel, d'un régime
obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature





Imprimé n° 15
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

DEMANDE DE RECTIFICATION DU CONGÉ PATERNITÉ CONJOINT COLLABORATEUR

11 jours consécutifs (18 en cas de naissances multiples)



Quand devez-vous l'utiliser ?

Vous avez demandé à bénéficier du versement de l'indemnité de remplacement du père ou du second adoptant, et souhaitez modifier la période de versement.



Comment l'utiliser ?

Vous devez remplir les attestations sur l'honneur, et joindre les justificatifs suivants à votre caisse d'assurance maladie :

- extrait d'acte de mariage, ou copie du PACS, ou certificat de vie commune ou de concubinage, ou attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère de l'enfant ;
- copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille mis à jour ;
- double du bulletin de salaire de la personne qui vous a remplacé ou état de frais délivré par l'entreprise de travail temporaire ;
- copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par le père, ou copie de l'acte d'enfant né sans vie et un certificat médical d'accouchement d'un enfant né sans vie.

Si vous n'êtes pas le père, vous devez joindre également un extrait d'acte de mariage, ou une copie du PACS, ou un certificat de vie commune, ou une attestation sur l'honneur de vie maritale cosignée par la mère.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

RECTIFICATION DU CONGÉ PATERNITÉ CONJOINT COLLABORATEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR RECTIFICATIVE du père

Je soussigné (Nom/prénom du conjoint collaborateur)
Numéro de Sécurité sociale

demande à bénéficier, en tant que conjoint collaborateur mentionné (rayez la mention inutile)
- au registre du commerce et des sociétés
- au répertoire des métiers

de l'indemnité de remplacement pour la période
du au
au cours de laquelle je suis remplacé par du personnel salarié dans les travaux professionnels
ou ménagers que j'effectue habituellement.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du conjoint, partenaire PACS ou concubin (si vous n'êtes pas le père)

Je soussigné(e) (Nom/prénom du conjoint collaborateur)
Numéro de Sécurité sociale

demande à bénéficier, en tant que conjoint collaborateur mentionné (rayez la mention inutile)
- au registre du commerce et des sociétés
- au répertoire des métiers

de l'indemnité de remplacement pour la période
du au
au cours de laquelle je suis remplacé(e) par du personnel salarié dans les travaux professionnels
ou ménagers que j'effectue habituellement.

Date, signature



RECTIFICATION DU CONGÉ PATERNITÉ CONJOINT COLLABORATEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise pour le père

Je soussignée (Nom/prénom de l'assuré exerçant une profession libérale ou associée unique d'EURL)
.....
Numéro de Sécurité sociale

atteste que mon conjoint ou mon partenaire pacsé (nom/prénom)
m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunéré pour cela, son concours pour
l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie, pas à titre personnel, d'un régime
obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR rectificative du chef d'entreprise pour le conjoint, partenaire PACS ou concubin (s'il n'est pas le père)

Je soussigné(e) (Nom/prénom de l'assuré(e) exerçant une profession libérale ou associée unique d'EURL)
.....
Numéro de Sécurité sociale

atteste que mon conjoint ou mon partenaire pacsé (nom/prénom)
m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunéré pour cela, son concours pour
l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie, pas à titre personnel, d'un régime
obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature





Imprimé n° 16
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT CHEF D'ENTREPRISE

Hospitalisation de l'enfant



Quand devez-vous l'utiliser ?

Si votre enfant est hospitalisé dès sa naissance :

- dans une unité de néonatalogie, de réanimation néonatale, de pédiatrie de nouveau-nés et de nourrissons

ou

- dans une unité indifférenciée de réanimation pédiatrique et néonatale.

Ce congé doit être pris en une seule fois, dans les 4 mois qui suivent la naissance de votre enfant et ne peut durer plus de 30 jours.



Comment l'utiliser ?

Remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie avec le bulletin d'hospitalisation de votre enfant. Ce bulletin d'hospitalisation doit être renouvelé tous les 15 jours. Vous devez également fournir un bulletin à la fin de l'hospitalisation de votre enfant.

Vous pouvez bénéficier de ce congé en plus de votre congé paternité et d'accueil de l'enfant (voir imprimé n° 12).

Si vous n'avez pas déjà formulé de demande de congés paternité et d'accueil de l'enfant, vous devez fournir les pièces demandées dans l'imprimé n° 12 afin de prouver votre lien avec l'enfant et/ou la mère de celui-ci.

L'étude du droit à l'indemnisation de votre congé maternité nécessite la collecte de données personnelles vous concernant, utiles à la mise en œuvre de ce droit par l'Assurance Maladie. Ces données ne sont pas traitées au-delà des durées nécessaires à leur gestion et prévues par la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur de votre organisme de rattachement ou à son délégué à la protection des données (DPO). En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT CHEF D'ENTREPRISE

HOSPITALISATION DE L'ENFANT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de cessation d'activité du père

Je soussigné (Nom/prénom de l'assuré)
 numéro de Sécurité sociale
 déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle
 du au
 en raison de l'hospitalisation du nouveau-né.
 Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
 je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de cessation d'activité du conjoint, partenaire PACS ou concubin (si vous n'êtes pas le père)

Je soussigné (Nom/prénom de l'assuré)
 numéro de Sécurité sociale
 déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle
 du au
 en raison de l'hospitalisation du nouveau-né.
 Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
 je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature



Imprimé n° 17
à adresser
à votre caisse
d'assurance
maladie

CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT CONJOINT COLLABORATEUR

Hospitalisation de l'enfant



Quand devez-vous l'utiliser ?

Si votre enfant est hospitalisé dès sa naissance :

- dans une unité de néonatalogie, de réanimation néonatale, de pédiatrie de nouveau-nés et de nourrissons

ou

- dans une unité indifférenciée de réanimation pédiatrique et néonatale.

Ce congé doit être pris en une seule fois, dans les 4 mois qui suivent la naissance de votre enfant et ne peut durer plus de 30 jours.



Comment l'utiliser ?

Remplissez les attestations sur l'honneur, puis adressez-les à votre caisse d'assurance maladie avec le bulletin d'hospitalisation de votre enfant.

Ce bulletin doit être renouvelé tous les 15 jours.

Vous devez également fournir un bulletin à la fin de l'hospitalisation de votre enfant.

Vous pouvez bénéficier de ce congé en plus de votre congé paternité et d'accueil de l'enfant (voir imprimé n° 14).

Si vous n'avez pas déjà formulé de demande de congés paternité et d'accueil de l'enfant, vous devez fournir les pièces demandées dans l'imprimé n° 14 afin de prouver votre lien avec l'enfant et/ou la mère de celui-ci.

CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT CONJOINT COLLABORATEUR

HOSPITALISATION DE L'ENFANT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de cessation d'activité du père

Je soussigné (Nom/prénom de l'assuré)
numéro de Sécurité sociale

déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle
du au
en raison de l'hospitalisation du nouveau-né.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR de cessation d'activité du conjoint, partenaire PACS ou concubin (si vous n'êtes pas le père)

Je soussigné (Nom/prénom de l'assuré)
numéro de Sécurité sociale

déclare sur l'honneur interrompre toute activité professionnelle
du au
en raison de l'hospitalisation du nouveau-né.

Au cas où, au cours de cette période, je déciderais de reprendre mon activité professionnelle,
je m'engage à en aviser immédiatement ma caisse d'assurance maladie.

Date, signature



CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT CONJOINT COLLABORATEUR

HOSPITALISATION DE L'ENFANT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise pour le père

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée exerçant une profession libérale ou associée unique d'EURL)
.....
Numéro de Sécurité sociale

atteste que mon conjoint ou mon partenaire pacsé (nom/prénom)
m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunéré pour cela, son concours pour
l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie, pas à titre personnel, d'un régime
obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR du chef d'entreprise pour le conjoint, partenaire PACS ou concubin (s'il n'est pas le père)

Je soussignée (Nom/prénom de l'assurée exerçant une profession libérale ou associée unique d'EURL)
.....
Numéro de Sécurité sociale

atteste que mon conjoint ou mon partenaire pacsé (nom/prénom)
m'apporte effectivement et habituellement, sans être rémunéré pour cela, son concours pour
l'exercice de ma propre activité professionnelle et ne bénéficie, pas à titre personnel, d'un régime
obligatoire d'assurance maladie et maternité.

Date, signature



